

Ensemble, préservons la mer

Nos partenaires



Merci de naviguer avec



Vedettes
ÎLES D'OR &
LE CORSAIRE





Vedettes
**ÎLES D'OR &
LE CORSAIRE**

S'ENGAGENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- **Gasoil Maritime propre, sans soufre**
- **Eco-conduite des bateaux**
- **Valorisation des déchets**
(tri sélectif, traitement des déchets valorisables, etc...)
- **Participation aux commissions environnementales locales**
(Natura 2000, Pelagos, Observatoire Marin, Parc National de Port-Cros...)
- **Calcul des émissions CO2 : 11,99 kg CO² par passager ***

** Données 2018. Voir mode de calcul sur www.vedettesilesdor.fr/*

MÉTHODE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO²

La méthode de calcul utilisée pour estimer l'empreinte CO₂ d'un passager est la suivante :

- On multiplie la consommation annuelle de carburant par la quantité moyenne de CO₂ émise (ou facteur d'émission de CO₂)

Le facteur d'émission de CO₂ est une valeur fixée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.*

=> Ce calcul nous permet de connaître la quantité totale de CO₂ rejetée sur l'année.

- Puis on divise la quantité totale de CO₂ par le nombre de tickets vendus sur l'année (qui correspond au nombre de passagers transportés)

=> Ce calcul nous indique la quantité de CO₂ rejetée par passager

Pour l'année 2018, les émissions de CO₂ sont de **11,99 kg de CO₂ par passager**

Ces chiffres sont mis à jour annuellement, à partir des données de l'année précédente (consommations de carburant, nombre de tickets vendus).

* Source : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Info%20GES_Guide%20m%C3%A9thodo.pdf

* Guide ADEME 2018 : Information CO₂ des prestations de transport : Guide méthodologique